Image not found or type unknown

Évacuation de terre et roches

Par **David Nogueira**, le **02/04/2018** à **01:52**

J'aimerais savoir qui doit evacuer la terre et roches en plus dans mon terrain,suite au creusement de celui-ci pour mettre une cuve de rétention d'eau!!!
En sachant que ce n'ai pas moi qui est exigé cette cuve mais un choix du constructeur dans le contrat!!!

Bonjour,
Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...
Merci pour votre attention...

Par **Visiteur**, le **02/04/2018** à **10:02**

Bjr
L'exigence d'une cuve est liée à la réglementation, en général.
L'évacuation des gravats devrait être incluse au contrat/devis.
Si la terre est de très bonne qualité, il est possible de proposer à des entrepreneurs en travaux, à des jardineries ou à des particuliers de venir la récupérer, gratuitement ou non.
Appeler la Mairie ou la déchetterie pour vous renseigner sur les modalités et les réglementations en vigueur.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés